

Module de Formation

(M25) Droit d'auteur : protéger la création architecturale

MAJ : 07/07/26

Taux de satisfaction (12 derniers mois) :

ENJEUX PROFESSIONNELS / ANALYSE DES BESOINS

L'architecte doit intégrer les enjeux juridiques liés au droit d'auteur afin de sécuriser la création architecturale, protéger les intérêts des auteurs et anticiper les risques contractuels et contentieux.

1 | OBJECTIFS DE FORMATION ET PUBLICS

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les fondements juridiques du droit d'auteur appliqué à l'architecture
- Identifier les droits patrimoniaux et moraux de l'auteur, ainsi que les modalités de titularité et de cession des droits
- Savoir intégrer les bonnes pratiques contractuelles pour sécuriser les projets et prévenir les litiges

Publics

- Architectes adhérents au groupe MAF

Prérequis

- Connaissance du rôle de la maîtrise d'œuvre

2 | MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

- Conseils et témoignages
- Illustrations par des exemples pratiques contribuent à rendre l'information vivante, pragmatique

Moyens pédagogiques

- Présentation PPT ainsi que de nombreuses illustrations
- Le support de formation sera remis à l'issue de la présentation en version numérique

Modalité d'évaluation et validation

- QCM en fin de formation
- Validation avec 50% de bonnes réponses
Pour information le taux de réussite de l'année précédente est de

Profil des intervenants

- Sophie CAMUSET, Chef du Service Protection Juridique à la MAF
- Raphael HOUSSIN, juriste Protection Juridique à la MAF

3 | INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 0,5 jour (soit 3h30m)**Modalité :** Présentiel**Date :** 28/10/2026**Horaires :** de 14h à 17h30**Lieu :** Le Kursaal - Palais des Congrès de Dunkerque - 7 bis Place du Casino
59240 Dunkerque

Période d'inscription : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la veille de la formation, sous-réserve de places disponibles.

Lien d'inscription : [Espace adhérent](#)

Tarif adhérent au groupe MAF : L'accès aux formations structurées est inclus dans la cotisation des adhérents du groupe MAF en tant qu'action de prévention et ne donne lieu à aucune facturation complémentaire.

Tarif non-adhérent au groupe MAF : [nous contacter](#)

Accessibilité : merci de nous contacter, via les coordonnées ci-dessous, si des adaptations doivent être prises en compte dans le cadre d'une restriction de mobilité et/ou d'un handicap.

Contact :

Neil FOURMESTREAU,
Chargé de Formation Externe

Tél : 01 53 70 31 35 / Mail : maf.formations@maf.fr.

Module de Formation

(M25) Droit d'auteur : protéger la création architecturale

MAJ : 07/07/26

Taux de satisfaction (12 derniers mois) :

4 | CONTENUS DE LA FORMATION

Introduction de la formation

Fondements juridiques et portée du droit d'auteur

- Définition de l'œuvre de l'esprit et conditions de protection : Illustrations : œuvres protégeables et non protégeables en architecture
- Distinction entre droits patrimoniaux et droit moral
- Gestion des exceptions et limites au droit d'auteur
- Sanctions civiles et pénales en cas de violation des droits d'auteur, prescription

Propriété et gestion contractuelle des droits d'auteur

- Titularité des droits
- Modalités de cession des droits
- Intégration de clauses spécifiques dans les contrats de maîtrise d'œuvre

Conclusion de la formation et évaluation



Nota : Les architectes inscrits à l'ordre doivent répondre à une **obligation** déontologique de formation de 20h par an, dont **14h de formations structurée**. Cette obligation est contrôlée, par les Conseils régionaux, après une période de trois ans

Sources : [Code de déontologie, Art. 95 du règlement intérieur de l'ordre des architectes](#)